

Assainissement - Programme complémentaire d'extension de réseau pour 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'approbation du programme 1998 de travaux d'assainissement, en séance du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a retenu un programme d'extension de réseau pour un montant de 5 700 KF.

Toutes les opérations de ce programme sont, soit en cours de réalisation, soit en phase de consultation, soit en phase d'étude.

Par ailleurs, le projet de réalisation du complexe Marché/Beaux-Arts est en phase d'avant-projet détaillé ; la rampe d'accès aux locaux techniques en sous-sol impose le déplacement du réseau d'assainissement existant au carrefour des rues Jean Petit et Goudimel.

Le présent projet consiste donc en la construction d'une nouvelle canalisation rue Goudimel entre la rue Jean Petit et la Place du Marché.

Ce nouveau réseau permet au passage de reprendre les branchements de la Présidence de l'Université et du Musée.

Le coût de ces travaux, estimé à 550 000 F HT, sera prélevé au chapitre 893.2315.00513.30300. Leur financement sera assuré par une reprise partielle de l'excédent du compte administratif 1997. Après cette reprise, l'excédent disponible pour une affectation ultérieure s'élèvera à 7 787 262,91 F.

Sur avis favorable de la Commission Eau et Assainissement, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme complémentaire d'extension de réseau d'assainissement rue Goudimel,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés et factures à intervenir,

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires et ceci dans les limites des crédits alloués,

- solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau conformément au troisième contrat d'agglomération passé avec cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.